



NESTLÉ S.A.

Cham et Vevey, le 20 mars 2009

Convocation à l'Assemblée générale

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la

142^e Assemblée générale ordinaire

qui se tiendra le jeudi 23 avril 2009, à 14h30,
au «Palais de Beaulieu», Avenue des Bergières 10, 1004 Lausanne, Suisse.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1 Rapport de gestion 2008

1.1 Rapport annuel, comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du Groupe Nestlé pour l'exercice 2008; rapports de l'organe de révision

Proposition

Approbation du rapport annuel, des comptes de Nestlé S.A.
et des comptes consolidés du Groupe Nestlé pour l'exercice 2008

1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2008

Proposition

Acceptation du rapport de rémunération pour l'exercice 2008
(vote consultatif non-contraignant)

Explications

Tant que la législation suisse relative à la rémunération accordée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale est en cours de révision, le Conseil d'administration a décidé de soumettre le rapport de rémunération 2008 à un vote consultatif distinct des actionnaires conformément au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise. Le rapport de rémunération figure en annexe du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le rapport de gestion.

2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Proposition

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

3 Emploi du bénéfice résultant du bilan de Nestlé S.A.

Proposition

Bénéfice résultant du bilan

Report de l'exercice 2007	CHF	730 608 258
Bénéfice de l'exercice 2008	CHF	16 160 468 011
	CHF	<u>16 891 076 269</u>

Emploi proposé

Transfert à la réserve spéciale	CHF	11 000 000 000
Dividende pour 2008, CHF 1.40 par action sur 3 662 222 000 actions ¹	CHF	5 127 110 800
	CHF	<u>16 127 110 800</u>
Solde à reporter à nouveau	CHF	<u>763 965 469</u>

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le dividende brut sera de CHF 1.40 par action. Suite au paiement de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%, un montant net de CHF 0.91 par action sera versé à partir du 29 avril 2009 à tous les actionnaires ayant droit au dividende le 28 avril 2009. Les actions seront négociées ex-dividende à compter du 29 avril 2009.

4 Elections

4.1 Réélections au Conseil d'administration

Proposition

Réélections individuelles de M. Daniel Borel et Mme Carolina Müller-Möhl (chacun pour une durée de trois ans)

Explications

A l'Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2009, les mandats de membres du Conseil d'administration du Professeur Günter Blobel, de M. Kaspar Villiger, de M. Daniel Borel et de Mme Carolina Müller-Möhl arriveront à échéance.

Professeur Günter Blobel ne se présentera pas pour une réélection en raison de la limite d'âge prévue par le Règlement d'organisation. M. Kaspar Villiger, quant à lui, a décidé de ne pas renouveler son mandat en raison de sa candidature en tant que Président du Conseil d'administration d'une banque suisse. Le Conseil souhaite exprimer sa gratitude à M. Kaspar Villiger et Professeur Günter Blobel pour leurs contributions hautement appréciées. M. Kaspar Villiger est entré au Conseil d'administration en 2004; il était membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise, du Comité de contrôle et du Comité des finances et, plus récemment, Président du Comité de nomination. Professeur Günter Blobel était un membre du Conseil d'administration depuis 2005 et y a enrichi les discussions par ses grandes connaissances scientifiques.

Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement M. Daniel Borel, citoyen suisse, né en 1950, co-fondateur de Logitech, et Mme Carolina Müller-Möhl, citoyenne suisse, née en 1968, Présidente du Groupe Müller-Möhl. Ils ont rendu de précieux services à la Société en tant que membres du Conseil d'administration.

Pour plus de détails sur les candidats, veuillez vous référer à leur biographie sur internet (www.nestle.com).

4.2 Election de l'organe de révision

(comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du Groupe Nestlé)

Proposition

Election de KPMG S.A., succursale de Genève (pour un mandat d'un an)

¹ En fonction du nombre d'actions émises à la date déterminante pour le versement du dividende (28 avril 2009).

5 Réduction du capital-actions

Proposition

Annulation de 180 000 000 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions lancé le 24 août 2007 et réduction du capital-actions de CHF 180 000 000

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence comme suit:

«Article 3 Capital-actions

Le capital-actions de Nestlé est de CHF 365 000 000 (trois cent soixante-cinq millions de francs suisses) divisé en 3 650 000 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, entièrement libérées.»

Explications

Le 24 août 2007, Nestlé S.A. a lancé son programme de rachat d'actions actuel sur une deuxième ligne de négoce sur SWX Europe.

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver l'annulation de 180 000 000 actions rachetées sur la deuxième ligne de négoce sur SWX Europe et la réduction en conséquence du capital-actions figurant à l'article 3 des statuts.

Dans un rapport de révision à l'attention de l'Assemblée générale, l'organe de révision KPMG Klynveld Peat Marwick Goerdeler S.A. a confirmé que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes même après la réduction du capital.

La réduction du capital par annulation d'actions ne peut être accomplie qu'après la publication de trois avis aux créanciers conformément à l'art. 733 du Code des obligations. Ces avis aux créanciers seront publiés après l'Assemblée générale dans la Feuille officielle suisse du commerce. Après l'expiration du délai d'attente de deux mois requis par la loi, la réduction du capital-actions pourra être réalisée et inscrite au Registre du Commerce.

Cartes d'entrée

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 16 avril 2009 à 12h00 pourront exercer leur droit de vote. Cette inscription aux fins de déterminer le droit de vote n'a pas d'effet sur la négociabilité des actions en question.

Tous les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 27 mars 2009 recevront automatiquement par courrier une convocation à l'Assemblée générale. Ils pourront commander leur carte d'entrée jusqu'au jeudi 16 avril 2009 au plus tard, auprès du Bureau des actions à Cham, au moyen du bulletin-réponse ci-joint. Les cartes d'entrée seront envoyées à partir du lundi 6 avril 2009.

Les actionnaires dont l'inscription au registre des actions avec droit de vote est effectuée entre le 30 mars 2009 et le 16 avril 2009 à 12h00 et qui souhaitent assister à l'Assemblée générale sont priés de s'adresser au Bureau des actions pour commander leur carte d'entrée.

Procuration

Si vous ne pouvez participer personnellement à l'Assemblée générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter par une autre personne dûment autorisée par vous-même, par Nestlé S.A. ou par le représentant indépendant au sens de l'art. 689c du Code des obligations, Me Jean-Ludovic Hartmann, avocat, Boulevard de Pérolles 7, CH-1701 Fribourg. Le bulletin-réponse ci-joint peut être utilisé pour l'octroi d'une procuration ainsi que pour les instructions au représentant indépendant. En l'absence d'instructions écrites concernant tout ou partie de l'ordre du jour, le représentant indépendant exercera le droit de vote conformément aux propositions du Conseil d'administration. Les actionnaires ne seront représentés par Nestlé S.A. que s'ils souhaitent approuver les propositions du Conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes seront transmises au représentant indépendant. Les procurations signées en blanc seront considérées comme mandat donné à Nestlé S.A. d'approuver les propositions du Conseil d'administration. Le bulletin-réponse doit être envoyé au Bureau des actions à Cham ou directement au représentant indépendant dans l'enveloppe correspondante.

Documentation

Vous trouverez en annexe le résumé du rapport de gestion 2008 qui vous donne un aperçu des résultats réalisés tant par Nestlé S.A. que par le Groupe Nestlé au cours de l'année 2008. Si vous désirez obtenir des informations plus détaillées sur les résultats financiers et sur les différents secteurs d'activité de notre entreprise, nous vous invitons à commander le rapport de gestion 2008 complet en cochant la case correspondante sur le bulletin-réponse ci-joint. Si vous souhaitez recevoir le rapport semestriel janvier/juin 2009 qui paraîtra au mois d'août 2009, veuillez cocher la case correspondante sur le même bulletin-réponse. Ces documents sont également à votre disposition sur notre site Internet (www.nestle.com).

Nous vous prions d'adresser toute correspondance concernant l'Assemblée générale au Bureau des actions de Nestlé S.A., case postale 380, CH-6330 Cham, tél. +41 41 785 20 20, fax +41 41 785 20 24, courriel: shareregister@nestle.com.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

NESTLÉ S.A.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION